

	CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2026	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-28	
	Nature de l'acte : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public	Conseillers municipaux En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le 24/09/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/09/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, CAMPION Yves, FISCHER Julie, BILLET Mathias, MATHIEU Christophe, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procuration : FISCHER Julie

Absent : PANSARD Aline

Secrétaire de séance : Christophe MATHIEU

05 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Autorisation d'un protocole d'accord transactionnel entre la MAIRIE de BELLEYDOUX et Mme MATHIEU-ZAKI Maryline

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle que lors de la délibération municipale n° 2026-08 du 31 mars 2026 concernant le versement des indemnités de fonction à l'adjoint au Maire, Mme MATHIEU-ZAKI Maryline.

Les indemnités de fonction sont dues à partir de l'entrée en fonction de l'adjoint soit à compter du 20 mars 2026

L'arrêté de délégation au Maire a été signé le 13/07/2026 à la suite d'une erreur administrative.

Par conséquent l'élu ne pouvait percevoir son indemnité qu'à compter du 13/07/2026.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : qu'un protocole d'accord transactionnel a été mis en place entre la Mairie de Belleydoux et Mme MATHIEU-ZAKI Maryline

- Le présent contrat vient conclure la période de négociation au titre du règlement amiable du différent survenu entre Mme MATHIEU-ZAKI Maryline et la MAIRIE de BELLEYDOUX.
- Il est convenu au sein du présent contrat un accord de transaction entre les parties qui mettra fin au litige les concernant comme indiqué dans le Préambule. Les parties s'accordent sur le fait que le présent accord a pour elles autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-28-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

- Madame MATHIEU-ZAKI Maryline s'engage à ne pas assigner la MAIRIE de BELLEYDOUX et renonce à sa possibilité d'agir en justice pour l'objet de ce contrat et ce dès la signature du présent accord.
- La MAIRIE de BELLEYDOUX, s'engage à ne pas assigner Mme MATHIEU-ZAKI Maryline à la suite de l'erreur administrative causée et renonce à sa possibilité d'agir en justice pour l'objet de ce contrat et ce dès la signature du présent accord.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Mesures de publicité :

☒ Télétransmis le 30/09/26

☒ Affichée le 30/09/26

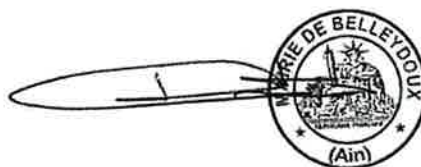
☒ Certifiée exécutoire le 30/09/26

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260924-2026-28-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Acte à classer

2026-28

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-30T09-08-56.00 (MI272773048)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260924-2026-28-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA MAIRIE ET L'ADJOINTE AU MAIRE

Date de décision : 24/09/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL 2026-28 Protocole d'accord.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/26 à 09:08

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 30/09/26 à 09:08

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 30/09/26 à 10:57

